

PROCÈS-VERBAL DE LA HUITIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2021-2022 TENUE LE 8 JUILLET 2021, À COMPTER DE 8H30 PAR WEBEX

Sont présents :

- M<sup>me</sup> la bâtonnière Catherine Claveau
- M<sup>e</sup> Serge Bernier, vice-président
- M<sup>e</sup> Julien Beaulieu, vice-président
- M<sup>e</sup> Marisol Miro
- M<sup>e</sup> Stéphanie Lisa Roberts
- M<sup>e</sup> Chantal Sauriol
- M<sup>e</sup> Audrey Gagnon
- M<sup>e</sup> Myralie Roussin
- M<sup>e</sup> Isabelle Cloutier
- M<sup>e</sup> Marcel-Olivier Nadeau
- M<sup>e</sup> Roxane Préfontaine
- M. Pierre Delisle
- M. François Dumulon
- M<sup>me</sup> Diane Sicard-Guindon
- M. Bruno Simard

Autres participants :

- M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale
- M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre

Secrétaire de la séance :

- M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

---

**1. MOT DE BIENVENUE**

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :**

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 1, 4, 4, 10, 15 ET 22 JUIN 2021
- 1.3 RAPPORT DE LA BÂTONNIÈRE
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
  - 2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE
  - 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE
    - 2.2.1 PROJET LEXIUS
    - 2.2.2 TABLE JUSTICE QUÉBEC
  - 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
  - 2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
  - 2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT D'HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION
  - 2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS
  - 2.7 AVENIR DE LA PROFESSION
  - 2.8 INTERPRÈTES JUDICIAIRES
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
  - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 3.2 TABLEAUX DE BORD
4. GOUVERNANCE
  - 4.1 NOMINATION AU POSTE VACANT DE QUÉBEC
  - 4.2 MISE À JOUR DE L'INDEMNITÉ DE LOGEMENT DE LA BÂTONNIÈRE
5. PROTECTION DU PUBLIC
  - 5.1 DEMANDES DE DÉLIVRANCES DE PERMIS
6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
  - 7.1 NOMINATION - REPRÉSENTANT À LA FÉDÉRATION DES ORDRES DE JURISTES DU CANADA
  - 7.2 NOMINATION - COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
  - 7.3 MÉDAILLE ET MÉRITES
8. VARIA
9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
  - 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
  - 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
  - 9.3 RAPPORTS FINANCIERS

- 9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 2 JUILLET 2021
- 9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC
- 9.6 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DU 10 JUIN 2021
- 9.7 DIVISION DE LA RECHERCHE ET DE LA STATISTIQUE - VERS 2025 ET AU-DELÀ
- 9.8 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DU 11 JUIN 2021
- 9.9 JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL DU 21 JUIN 2021

## 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 1, 4, 4, 10, 15 ET 22 JUIN 2021

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances du 1, 4, 4, 10, 15 et 22 juin 2021 sans correction et la liste des documents à être rendus publics.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER** les procès-verbaux du 1, 4, 4, 10, 15 et 22 juin 2021 sans correction;

**D'APPROUVER** la liste des documents de la séance du 10 juin 2021 à être rendus publics.

## 1.3 RAPPORT DE LA BÂTONNIÈRE

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente son rapport qui inclut les principales rencontres et discussions tenues dans les dernières semaines.

Elle invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions.

En réponse aux questions des membres, Madame la bâtonnière Claveau indique ce qui suit :

- **Rencontre avec le ministre de la Justice (17 juin 2021)** : Elle a eu une rencontre initiale avec le ministre de la Justice pour discuter de certains dossiers, notamment le projet de loi 96, la réforme du droit de la famille et le tribunal spécialisé pour les infractions de nature sexuelle. Elle a confirmé que le Barreau ferait part de sa position sur ces dossiers en temps opportun. La rencontre s'est bien déroulée et elle anticipe une bonne collaboration.
- M<sup>e</sup> Catherine Ouimet ajoute que deux sujets ont suscité un intérêt de la part du ministre de la Justice, soit la réforme de l'École du Barreau et la Justice dans le Nord. Quant à l'École du Barreau, il a donné son appui au projet et a offert son aide afin de le concrétiser.

Madame la bâtonnière discute de la sortie du documentaire *La parfaite victime*. Elle rappelle le contexte du documentaire et ajoute que le bâtonnier sortant Paul-Matthieu Grondin avait donné une entrevue dans le cadre de ce documentaire. Il apparaît à deux moments dans le documentaire et les réponses qu'il a données sont bonnes. Elle résume le documentaire et les réactions des intervenants du milieu de la justice, notamment les associations des avocats criminalistes et le DPCP, qui déplorent le choix des intervenants dans le documentaire, la présentation de certaines données erronées et l'omission de discuter de certaines ressources comme les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels.

Elle indique que le Barreau du Québec n'a pas émis de commentaires à la suite de la sortie, mais demeure prêt et disposé à répondre aux demandes d'entrevues, le cas échéant.

#### 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet présente son rapport de la directrice générale.

Elle invite les membres à lui poser des questions sur son rapport.

En réponse aux questions des membres, M<sup>e</sup> Ouimet souligne que :

- **Retour des employés à la Maison du Barreau** : Ce retour se fera progressivement du 13 septembre au 1<sup>er</sup> novembre 2021. Par la suite, on déploiera une politique de télétravail qui prévoira un mode hybride (présence et télétravail).
- **Forum accès justice** : Ce forum a été créé il y a quelques années. Il sert à partager les initiatives de toutes les organisations qui œuvrent dans le domaine civil et familial. Certaines initiatives ont aussi été développées dans le cadre de ce forum. On discutera lors des prochaines rencontres de la plateforme de petites créances en ligne (C-B) et du projet JuridiQc.
- **Aide aux travailleurs formés à l'étranger** : On souhaite offrir un soutien accru aux candidats étrangers qui veulent accéder à l'École du Barreau. On veut bonifier l'offre actuelle.

## 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

### 2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE

Inf : Monsieur le vice-président Serge Bernier résume le suivi de ce dossier.

Le ministre de la Justice devrait recevoir le rapport intérimaire du Groupe de travail sur la réforme des tarifs de l'aide juridique. Le Barreau fait des démarches pour obtenir une copie de ce rapport.

## 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

---

### 2.2.1 PROJET LEXIUS

---

Inf : M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette discute du suivi des travaux du projet *Lexius*. Le Comité aviseur se réunira le 15 juillet 2021 et le dossier sur l'Espace A devrait être publié en septembre.

### 2.2.2 TABLE JUSTICE QUÉBEC

---

Inf : M<sup>e</sup> Julien Beaulieu discute de la rencontre de la table justice lors de laquelle on a discuté de l'impact de la pandémie sur les délais en matière criminelle et pénale. Les statistiques confirmeraient qu'il n'y a pas eu d'impact.

## 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau indique que les membres du Comité sur la justice dans le Nord ont suivi une formation donnée par M<sup>e</sup> Geneviève Richard, secrétaire du comité, sur les enjeux dans ce dossier.

Elle souhaite que tous les administrateurs puissent assister à cette formation fort pertinente. Une formation devrait être prévue au début septembre.

## 2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet confirme que le projet pilote devrait être déployé en septembre 2022 avec 150 étudiants du centre de Montréal. Le processus d'embauche du directeur de la clinique juridique avance bien. Une embauche est prévue sous peu.

M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette confirme que le projet de règlement sur les cliniques juridiques a fait l'objet d'une publication pour commentaires dans la *Gazette officielle* du Québec. Le règlement devrait être adopté par le gouvernement par la suite.

## 2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau confirme la mise sur pied d'une ligne Info-Harcèlement au sein du Barreau du Québec avec une ressource dédiée à ce sujet.

Elle ajoute que la campagne de sensibilisation a débuté. Deux capsules ont déjà été publiées sur l'Espace A.

Les membres discutent de l'objectif complémentaire du processus d'enquête du bureau du syndic pour les infractions déontologiques et du processus d'enquête pour harcèlement en milieu de travail.

Les membres visionnent la deuxième capsule publiée sur l'Espace A.

## **2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS**

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau indique que ce sujet fera l'objet de discussion au prochain Lac-à-l'épaule.

## **2.7 AVENIR DE LA PROFESSION**

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau indique que ce sujet fera l'objet de discussion au prochain Lac-à-l'épaule.

## **2.8 INTERPRÈTES JUDICIAIRES**

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau indique que ce sujet fera l'objet de discussion au prochain Lac-à-l'épaule.

## **3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP**

---

### **3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

---

Inf : Les membres prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne présente le rapport du Secrétariat de l'Ordre.

Elle indique que le Secrétariat de l'Ordre présentera ses recommandations sur le projet de loi 96, l'action collective et la réforme du droit de la famille à la séance du Conseil d'administration du mois d'août 2021.

### **3.2 TABLEAUX DE BORD**

---

Inf : Ce point n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

## 4. GOUVERNANCE

---

### 4.1 NOMINATION AU POSTE VACANT DE QUÉBEC

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau rappelle qu'un poste d'administrateur a été laissé vacant par le départ de M<sup>e</sup> Normand Boucher en date du 28 juin 2021.

Elle rappelle qu'un avis a été transmis par la Secrétaire de l'Ordre au Barreau de Québec afin de recueillir les candidatures pour pourvoir ce poste conformément à l'article 32 du *Règlement sur les élections du Barreau du Québec* :

*32. Lorsqu'une vacance survient à un des postes des administrateurs élus en cours de mandat, une élection est tenue lors de la première séance du Conseil d'administration qui suit l'expiration du délai prévu au paragraphe 1 ou lors d'une séance extraordinaire à cet effet convoquée conformément à l'[article 83](#) du [Code des professions \(chapitre C-26\)](#), selon les modalités suivantes:*

*1° dans un délai de 30 jours suivant la vacance, la ou les sections dont les membres avaient le droit de vote pour l'élection de cet administrateur fournissent au secrétaire de l'Ordre le nom des personnes intéressées à terminer ce mandat;*

*2° le secrétaire de l'Ordre en avise les membres du Conseil d'administration au moins 7 jours avant la date fixée pour la tenue de la séance;*

*3° le secrétaire de l'Ordre remet, à tous les administrateurs élus présents à la séance, un bulletin de vote indiquant le nom de chacun des candidats;*

*4° il est fait autant de tours de scrutin que nécessaire pour dégager une majorité absolue; à compter du deuxième tour, seuls sont éligibles les candidats ayant recueilli un vote au tour précédent; cessent toutefois d'être éligibles celui ayant obtenu le moins de votes et ceux à égalité avec lui, sauf si cela a pour effet de laisser une seule personne sur les rangs;*

*5° le secrétaire de l'Ordre communique les résultats après chaque tour de scrutin et déclare élue la personne ayant obtenu la majorité absolue des voix.*

*La personne ainsi élue entre en fonction à la prochaine séance du Conseil d'administration, et son mandat se termine à l'expiration de celui de la personne qu'elle remplace.*

Elle confirme que sept candidatures ont été reçues du Barreau de Québec et ont été soumises aux membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration discutent des candidatures reçues.

Les membres procèdent au vote conformément à l'article 32 du *Règlement sur les élections du Barreau du Québec*, par voie de sondage Webex, sous la supervision de M. Martin Dufour, conseiller spécial à la gestion de l'information, qui agit à titre de scrutateur pour l'élection.

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre, confirme l'élection de M<sup>e</sup> Régis Boisvert à l'unanimité.

Les membres du Conseil d'administration félicitent M<sup>e</sup> Régis Boisvert pour son élection.

#### 4.2 MISE À JOUR DE L'INDEMNITÉ DE LOGEMENT DE LA BÂTONNIÈRE

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet discute de ce dossier. L'indemnité prévue auparavant était de 1 500 \$/mois. Après des recherches, elle confirme que ce montant n'est plus réaliste et devra être mis à jour. Elle soumettra la modification suggérée en temps opportun lors d'une prochaine séance.

### 5. PROTECTION DU PUBLIC

---

#### 5.1 DEMANDES DE DÉLIVRANCES DE PERMIS

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont en accord avec les demandes de permis.

##### 5.1.1 DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 41 CP - [REDACTED]

---

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que [REDACTED];

CONSIDÉRANT la demande de délivrance d'un permis à [REDACTED] et des documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT que [REDACTED] peut bénéficier du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'avocat hors du Québec qui donnent ouverture au permis du Barreau du Québec*;

CONSIDÉRANT que le Comité d'accès à la profession du Barreau du Québec déclare [REDACTED] admissible à l'inscription au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec le 25 juin 2021;

CONSIDÉRANT que [REDACTED] ne satisfait pas aux exigences de la *Charte de la langue française* (articles 35 à 40);

DE DÉLIVRER le permis temporaire selon l'article 41 du *Code des professions* à [REDACTED] aux conditions suivantes :

- Le titulaire peut faire tout ce que l'article 128 de la *Loi sur le Barreau* permet aux avocats;
- Le titulaire a la possibilité de faire précéder son nom du préfixe « Me » ou « Mtre », sans pouvoir prendre verbalement ou autrement le titre d'avocat ou de procureur;
- L'obligation d'inscrire la mention « (détenteur ou détentrice) d'un permis temporaire » dans toutes les correspondances, échanges verbaux ou documentaires ou tous autres documents émanant de [REDACTED]
- Le permis d'exercice est valable pour une période d'un an, soit jusqu'au 8 juillet 2022, et renouvelable par la suite, pour un maximum de trois années;

LE TOUT sujet au respect par [REDACTED] des devoirs et obligations imposés par le *Code des professions*, la *Loi sur le Barreau* et les Règlements adoptés en vertu de ce Code et de cette Loi à tous les membres du Barreau du Québec.

#### 5.1.2 DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION D'AVOCAT HORS QUÉBEC QUI DONNE OUVERTURE AU PERMIS DU BARREAU DU QUÉBEC - [REDACTED]

---

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que [REDACTED]

CONSIDÉRANT que [REDACTED] peut bénéficier du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'avocat hors du Québec qui donnent ouverture au permis du Barreau du Québec*;

CONSIDÉRANT que [REDACTED] a réussi les trois examens prescrits par le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'avocat hors du Québec qui donnent ouverture au permis du Barreau*, à savoir :

1. L'examen de droit civil I et procédures afférentes;
2. L'examen de droit civil II et procédures afférentes;
3. L'examen sur la législation, réglementation et aspects déontologiques;

CONSIDÉRANT la demande de délivrance d'un permis de [REDACTED] et des documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT que le Comité d'accès à la profession du Barreau du Québec déclare [REDACTED] admissible à l'inscription au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec le 25 juin 2021;

DE DÉLIVRER un permis d'exercice à [REDACTED].

**5.1.3 DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION D'AVOCAT HORS QUÉBEC QUI DONNE OUVERTURE AU PERMIS DU BARREAU DU QUÉBEC - [REDACTED]**

---

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que [REDACTED]

CONSIDÉRANT que [REDACTED] peut bénéficier *du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'avocat hors du Québec qui donnent ouverture au permis du Barreau du Québec*;

CONSIDÉRANT que [REDACTED] a réussi les trois examens prescrits par le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'avocat hors du Québec qui donnent ouverture au permis du Barreau*, à savoir :

1. L'examen de droit civil I et procédures afférentes;
2. L'examen de droit civil II et procédures afférentes;
3. L'examen sur la législation, réglementation et aspects déontologiques;

CONSIDÉRANT la demande de délivrance d'un permis de [REDACTED] et des documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT que le Comité d'accès à la profession du Barreau du Québec déclare [REDACTED] admissible à l'inscription au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec le 25 juin 2021;

DE DÉLIVRER un permis d'exercice à [REDACTED].

**5.1.4 DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS SPÉCIAL DE CONSEILLER JURIDIQUE ÉTRANGER - [REDACTED]**

---

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la demande de délivrance d'un permis spécial de conseiller juridique étranger de [REDACTED]

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la délivrance des permis spéciaux du Barreau du Québec* entré en vigueur le 26 juin 2008;

CONSIDÉRANT la décision du Comité d'accès à la profession du 25 juin 2021 déclarant [REDACTED] admissible à la profession;

DE DÉLIVRER un permis spécial de conseiller juridique étranger à [REDACTED] aux conditions suivantes :

- Le titulaire doit faire suivre son nom du titre de « conseiller juridique étranger » ou des initiales « c.j.é. »;
- Le titulaire doit faire suivre son nom d'une mention de l'état où il est légalement autorisé à exercer la profession d'avocat;
- La possibilité de faire précéder son nom du préfixe « Me » ou « Mtre » sans pouvoir prendre verbalement ou autrement le titre d'avocat ou de procureur;
- Le titulaire peut donner des consultations et des avis d'ordre juridique portant sur le droit international public et sur le droit applicable dans l'état où il est légalement autorisé à exercer la profession d'avocat;

LE TOUT sujet au respect par [REDACTED] des devoirs et obligations imposés par le *Code des professions*, la *Loi sur le Barreau* et les Règlements adoptés en vertu de ce Code et de cette Loi à tous les membres du Barreau du Québec.

#### 5.1.5 DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS SPÉCIAL DE CONSEILLER JURIDIQUE CANADIEN - [REDACTED]

---

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la demande de délivrance d'un permis spécial de conseiller juridique canadien de [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la délivrance des permis spéciaux du Barreau du Québec* entré en vigueur le 26 juin 2008;

CONSIDÉRANT la décision du Comité d'accès à la profession du 25 juin 2021 déclarant [REDACTED] admissible à la profession;

DE DÉLIVRER un permis de conseiller juridique canadien à [REDACTED] aux conditions suivantes :

- Le titulaire doit faire suivre son nom du titre de « conseiller juridique canadien » ou des initiales « c.j.c. »;

- Le titulaire doit faire suivre son nom d'une mention de la province ou du territoire du Canada où il est légalement autorisé à exercer la profession d'avocat;
- La possibilité de faire précéder son nom du préfixe « Me » ou « Mtre » sans pouvoir prendre verbalement ou autrement le titre d'avocat ou de procureur;
- Le titulaire peut donner des consultations et des avis d'ordre juridique portant sur le droit international public, sur les matières de compétence fédérale et sur le droit applicable dans la province ou le territoire du Canada où il est légalement autorisé à exercer la profession d'avocat;
- Le titulaire peut préparer et rédiger un avis, une requête, une procédure et tout autre document de même nature destinés à servir dans une affaire devant les tribunaux, mais uniquement sur les matières de compétence fédérale;
- Le titulaire peut plaider ou agir devant tout tribunal, mais uniquement sur les matières de compétence fédérale;

LE TOUT sujet au respect par [REDACTED] des devoirs et obligations imposés par le *Code des professions*, la *Loi sur le Barreau* et les Règlements adoptés en vertu de ce Code et de cette Loi à tous les membres du Barreau du Québec.

#### 5.1.6 DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS SPÉCIAL DE CONSEILLER JURIDIQUE CANADIEN - [REDACTED]

---

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la demande de délivrance d'un permis spécial de conseiller juridique canadien de [REDACTED]  
[REDACTED]

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la délivrance des permis spéciaux du Barreau du Québec* entré en vigueur le 26 juin 2008;

CONSIDÉRANT la décision du Comité d'accès à la profession du 25 juin 2021 déclarant [REDACTED] admissible à la profession;

DE DÉLIVRER un permis de conseiller juridique canadien à [REDACTED]  
[REDACTED] aux conditions suivantes :

- Le titulaire doit faire suivre son nom du titre de « conseiller juridique canadien » ou des initiales « c.j.c. »;

- Le titulaire doit faire suivre son nom d'une mention de la province ou du territoire du Canada où il est légalement autorisé à exercer la profession d'avocat;
- La possibilité de faire précéder son nom du préfixe « Me » ou « Mtre » sans pouvoir prendre verbalement ou autrement le titre d'avocat ou de procureur;
- Le titulaire peut donner des consultations et des avis d'ordre juridique portant sur le droit international public, sur les matières de compétence fédérale et sur le droit applicable dans la province ou le territoire du Canada où il est légalement autorisé à exercer la profession d'avocat;
- Le titulaire peut préparer et rédiger un avis, une requête, une procédure et tout autre document de même nature destinés à servir dans une affaire devant les tribunaux, mais uniquement sur les matières de compétence fédérale;
- Le titulaire peut plaider ou agir devant tout tribunal, mais uniquement sur les matières de compétence fédérale;

LE TOUT sujet au respect par [REDACTED] des devoirs et obligations imposés par le *Code des professions*, la *Loi sur le Barreau* et les Règlements adoptés en vertu de ce Code et de cette Loi à tous les membres du Barreau du Québec.

## 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

---

Inf : Ce point n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

## 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

---

### 7.1 NOMINATION - REPRÉSENTANT À LA FÉDÉRATION DES ORDRES DE JURISTES DU CANADA

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la recommandation de nommer M<sup>e</sup> Stéphanie Lisa Roberts à titre de représentante du Barreau du Québec au Conseil de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 30 juin 2021 préparé par M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale;

**CONSIDÉRANT** la démission du représentant actuel du Barreau du Québec, M<sup>e</sup> Paul-Matthieu Grondin et que le Barreau doit le remplacer;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important de nommer un représentant qui détient une fine connaissance du Barreau et des enjeux actuels et futurs de la profession, du système professionnel et de la Fédération;

**DE NOMMER** M<sup>e</sup> Stéphanie Lisa Roberts à titre de représentante du Barreau du Québec au Conseil de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada à compter du 8 juillet 2021.

## **7.2 NOMINATION - COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

Monsieur le vice-président Serge Bernier souligne son intérêt pour pourvoir le poste laissé vacant à la suite de la démission de M<sup>e</sup> Normand Boucher. Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la nomination de M<sup>e</sup> Bernier à ce poste.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le Règlement intérieur;

**CONSIDÉRANT** la démission de M<sup>e</sup> Normand Boucher;

**DE NOMMER** monsieur le vice-président Serge Bernier à titre de membre du Comité des ressources humaines.

## **7.3 MÉDAILLE ET MÉRITES**

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau rappelle le contexte. Il n'y a pas eu de remise de Médaille et mérites en 2020 en raison de la pandémie.

Le processus de remise de la distinction avocat émérite a eu lieu en 2020. Elle est présentement en cours pour 2021. Les membres peuvent suggérer des candidatures jusqu'au 15 juillet 2021. Les distinctions seront remises lors d'une cérémonie conjointe pour 2020 et 2021 à l'automne.

Pour l'année 2021, il n'y a cependant pas eu d'appel de candidatures pour la Médaille et les mérites en 2021. Ces candidatures seront aussi reportées en 2022.

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne rappelle les distinctions attribuées par le Barreau du Québec.

## **8. VARIA**

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau indique que le Lac-à-l'épaule aura lieu à Entourage-sur-le-lac au lac Beauport les 26 et 27 août prochain.

Un administrateur souhaite que l'on considère l'étude lors du Lac-à-l'épaule de solutions pour l'accès à la justice pour la classe moyenne. Les membres discutent de pistes de solution (augmentation des seuils d'admissibilité et assurance frais juridique).

## **9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION**

---

### **9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### **9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### **9.3 RAPPORTS FINANCIERS**

---

Inf : Ce sujet n'est pas traité à cette séance du Conseil d'administration.

### **9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 2 JUILLET 2021**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### **9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.6 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DU 10 JUIN 2021**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.7 DIVISION DE LA RECHERCHE ET DE LA STATISTIQUE - VERS 2025 ET AU-DELÀ**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.8 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DU 11 JUIN 2021**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.9 JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL DU 21 JUIN 2021**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

La Présidente,

La Secrétaire,

---

Catherine Claveau  
Bâtonnière du Québec

---

Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre